

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 20 septembre 2022

L'APPLICATION « MA SÉCURITÉ » AU SERVICE DES USAGERS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

En France, depuis 2016, la délinquance dans les transports en commun représente 5 % des victimes enregistrées par la Police et la Gendarmerie nationales, toutes atteintes confondues, et 3 % des mis en cause chaque année.

En 2021, les services de police et de gendarmerie ont enregistré près de 122 170 victimes de vols et de violences dans les transports en commun, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020.

Dans ce contexte, renforcer la sécurité des usagers dans les transports en commun est une priorité pour les services du ministère de l'Intérieur.

L'application mobile « Ma sécurité », disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles, est un outil indispensable pour prévenir les vols et violences dans les transports en commun.

A l'occasion de la journée du transport public, le 20 septembre, l'application « Ma Sécurité », disponible sur l'ensemble des plateformes de téléchargement, évolue pour accompagner davantage les millions des personnes qui prennent chaque jour les transports en commun.

La catégorie de conseils "sécurité routière" devient "Transports et mobilités" pour intégrer d'autres vecteurs de mobilité tels que le train, le bateau et l'avion.

Dans cette catégorie, de nouvelles fiches conseils relatives à la *sécurité dans les transports scolaires*, à la *prévention des violences sexuelles et sexistes dans les transports en commun* et les *risques ferroviaires* font leur apparition.

De plus, les utilisateurs de l'application recevront 1 à 2 fois par semaine des notifications conseils relatives à la sécurité dans les transports de tous types.

La rubrique « Besoin d'aide » est également mise à jour pour informer les utilisateurs de l'existence du service d'alerte 3117 de la Sûreté ferroviaire SNCF.

Ce service est mis à disposition des utilisateurs des transports ferroviaires et métropolitains qui sont victimes ou qui signalent une situation présentant un risque pour leur sécurité ou celle des autres voyageurs : violences sexuelles et sexistes, objets suspects, violences ou menaces, vols, ou tout autre fait qui nécessite d'être signalé. Disponible 24/7, par téléphone au 3117 ou par SMS au 31177, il permet d'orienter victimes et témoins vers la prise en charge la plus adaptée en lien avec les forces de sécurité intérieure ou les équipes opérationnelles de sûreté de l'opérateur de transport.

Pour rappel, l'application « Ma sécurité » vous permet déjà d'accéder notamment :

- aux services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- à l'ensemble des numéros d'urgence ;
- aux actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- à un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- à des conseils de sécurité et de prévention ;
- à une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;

Si vous êtes victime ou témoin d'un acte de délinquance dans les transports en commun, ayez les bons réflexes :

- En cas d'urgence, **contactez la plateforme de signalement par appel au 31 17 ou par SMS au 31 177 ;**
- **Rapprochez-vous de la Police ou de la Gendarmerie nationales ou des agents de la Sûreté ferroviaire ;**
- **Identifiez les témoins** sur place afin de pouvoir éventuellement les recontacter ;
- Victime ou témoin, **rassemblez un maximum d'éléments permettant d'identifier l'auteur.**

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie dans les transports ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

L'application Ma Sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la gendarmerie et la police et vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.

